



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

27/12/12

Dossier complet le :

27/12/12

N° d'enregistrement :

2012-1357

## 1. Intitulé du projet

Lotissement "La Couture de Sailly" à vocation d'habitation, d'une  
superficie d'environ 5,6 ha sur la commune de Sailly-lez-Lannoy

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LOGINOR immobilier

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

WYDOOGHE Georges Directeur Général

RCS / SIRET

14421423185111010121

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°	Permis d'Aménager sur assiette de 5,6 ha supérieure à 5 ha SHON d'environ 25 800 m <sup>2</sup> supérieure à 3000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup>
6°d	Voirie d'une longueur totale d'environ 900 m inférieure à 3 km

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

### 4.1 Nature du projet

Aménagement d'environ 5,57 ha de terrain, actuellement majoritairement  
voué à l'agriculture, pour construction d'environ 129 logements répartis  
entre 93 maisons individuelles dont 18 en béguinages et 36 logements  
intermédiaires.

Les travaux de viabilisation comprennent : la création d'environ 900 m de  
voirie hiérarchisée et paysagée avec réseaux divers enterrés excepté les  
dispositifs de gestion alternative des eaux pluviales pour partie à ciel  
ouvert (noues, bassins paysagers).

Plus de 7100 m<sup>2</sup> d'espaces verts collectifs ou communs sont en outre prévus  
pour agrémenter le cadre de vie des futurs habitants et contribuer à  
l'intégration paysagère des logements et des voies de circulation.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet correspond à la principale des deux zones d'extension urbaine prévu par le PLU sur la commune de SAILLY-LEZ-LANNOY (zone AUDm). Il doit contribuer au renouvellement de l'offre de logements et permettre à la commune de retrouver un certain dynamisme démographique, sa population stagnant à un peu moins de 1800 habitants depuis le recensement de 1999. Les différents types de logements proposés assureront la mixité sociale et générationnelle du projet.

Sa localisation en bordure Nord du bourg de SAILLY-LEZ-LANNOY facilitera l'accès aux commerces et équipements communaux et limitera le recours à la voiture individuelle. L'architecture des logements, leur densité modérée (26 logements /ha) et leur accompagnement végétal doivent harmoniser le nouveau quartier avec le caractère villageois du bourg et la qualité paysagère de la plaine agricole voisine.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

La réalisation du projet est prévue en deux phases:

- tranche 1 : environ 4,1 ha correspondant à l'axe de voirie principal reliant la rue de Lannoy (RD 90) à la rue des Millepertuis, à la construction des lots riverains (36 logements intermédiaires en façade de la RD 90 et 55 logements individuels dont 5 en béguinage seniors) et à la plantation de la ceinture verte du lotissement ("chemin du tour du village") ;

- tranche 2 : environ 1,5 ha correspondant à une boucle de voirie desservant environ 38 logements individuels dont 13 en béguinage;

Les installations de chantier pourront être entièrement localisées dans le périmètre du lotissement. La desserte du chantier s'effectuera directement depuis la RD 90.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau projet urbain s'inscrit dans un périmètre d'environ 5,57 ha. Il prévoit la construction d'environ 129 logements répartis entre 36 logements intermédiaires en façade de la RD 90 et 93 logements individuels dont 2 béguinages de 5 et 13 logements.

Le réseau de voirie sera hiérarchisé en voies principales à double sens, voies secondaires à sens unique et liaisons piétonnières. L'accès principal s'ouvrira sur la RD 90 dans l'axe de la "rue de Toufflers" par un carrefour sécurisé. Le tracé sinueux de la voirie entrecoupé de dos d'ânes, zone 30 et rétrécissement ("écluses") dissuaderont la circulation de transit.

Les eaux pluviales de la voirie seront tamponnées et infiltrées dans des noues paysagées, celles des logements privées seront gérées et infiltrées à la parcelle.

Ces logements devraient accueillir environ 360 nouveaux habitants avec un parc de véhicules particuliers d'au maximum 240 voitures. Avec en moyenne 3 déplacements quotidiens par véhicule, le trafic généré serait de 720 véhicules/jour représentant moins de 9% des 8253 véhicules/jour actuels sur la RD 90. Les liaisons piétonnes avec le centre-bourg sont prévues pour limiter au maximum l'usage de ces véhicules individuels.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- "Permis d'Aménager" prévoyant la création de voies, d'espaces et d'équipements communs au titre de l'article R 421-19a du code de l'urbanisme;
- Déclaration pour infiltration des eaux pluviales d'un bassin versant compris entre 1 et 20 ha au titre des articles L.214-1 à 214-3 du code de l'environnement (rubrique 2.1.5.0.) .

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain	55 712 m <sup>2</sup>
Surface cessible	48 588 m <sup>2</sup>
Nombre de lots	129 environ
SHON	25 800 m <sup>2</sup>
Longueur de la voirie	900 m environ
surface imperméabilisée	(21 000 ) m <sup>2</sup>
places de stationnement	240 sur les lots

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de Lannoy 59 390  
Lys-lez-Lannoy

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03 ° 13' 15 " E Lat. 50 ° 39' 00 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement occupé par des champs de cultures intensives (environ 5,12 ha) et un espace engazonné à usage privé (environ 0,45 ha).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- SDDU de l'Arrondissement de Lille (approuvé le 6 décembre 2002), octroyant 27 ha "d'extension urbaine multifonctionnelle" à la commune de SAILLY-LEZ-LANNOY en périphérie du bourg. (cf annexe 6)

- PLU de Lille Métropole Communauté Urbaine (approuvée le 8 octobre 2004), prévoyant deux zones d'extension du bourg de Sailly-lez-Lannoy (AUDm = "zone naturelle à urbaniser différée" et AUCm = "zone naturelle à urbaniser constructible"). Le projet de lotissement correspond à la zone AUDm, zone d'extension urbaine mixte qui peut recevoir des activités compatibles avec un environnement urbain et dont l'urbanisation est subordonnée à une modification ou à une révision du plan local d'urbanisme (cf annexe 7).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit de Lille Métropole en cours d'élaboration

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRI de la vallée de la Marque en cours d'élaboration et visant l'extrémité sud-ouest du territoire communal (cf annexe 11)
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Motte castrale de la Ferme de Meurchin située à un peu moins de 500 m de l'extrémité orientale du projet (classée monument historique le 14/04/2008) (cf annexe 8)

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Empiètement marginal (surface d'environ 5,6 ha) sur l'écosystème agricole de la plaine du Ferrain à la biodiversité réduite par les pratiques de l'agriculture intensive. Les plantations variées prévues dans les espaces publics et privées devraient permettre le rétablissement d'un niveau de biodiversité supérieur à l'existant.</i>
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>La façade du quartier sur la RD 90 se trouvera en limite du périmètre de protection de la motte castrale de la ferme de Meurchin. Son traitement architectural et paysager soigné évitera la dégradation du cadre de ce monument historique (cf annexe 8).</i>

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	consommation de 5,12 ha de terrains agricoles
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En zone "d'aléas moyens" pour le risque de retrait/gonflement des argiles (cf annexe 11)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pendant le chantier nuisances sonores possibles pour les 25 à 30 habitations situées en périphérie pour lesquels les travaux devront être autant que possible réalisés en jours et heures ouvrées.</li> <li>- Le trafic induit sur la RD 90 (+ 9%) n'est pas suffisant pour constituer une modification de l'infrastructure</li> <li>- RD 90 est classée en voie bruyante de catégorie 4 imposant des contraintes d'isolation pour les constructions riveraines (cf annexe 9);</li> </ul>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Voitures des résidents et chauffage des maisons, ces derniers devant être limités par les normes de plus en plus strictes concernant la consommation énergétique des nouveaux bâtiments.</i>
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Infiltration d'eaux pluviales peu polluées via les noues de tamponnement prévues dans les espaces publics et les puits d'infiltrations et/ou tranchées drainantes des espaces privés. Le milieu récepteur est la nappe des sables du Landénien des Flandres (AG014). Elle sera protégée par un prétraitement dans les noues enherbées dont les caractéristiques seront précisées dans le cadre du dossier de Police de l'Eau.</i>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<i>Réduction de 7,8 ha de la surface disponible pour l'activités agricole.</i>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

*La réalisation d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire compte tenu de la nature du projet et des enjeux environnementaux modestes tenant à sa localisation :*

*S'agissant d'une extension urbaine d'emprise relativement modeste (5,6 ha) en bordure de la plaine agricole du Ferrain, le projet aura peu d'incidences sur les ressources et milieux naturels: nappe souterraine des sables du Landénien, écosystème agricole d'intérêt patrimonial réduit. L'intégration paysagère du nouveau quartier interposé entre le bourg de Sailly-lez-Lannoy et la plaine agricole répertoriée par les documents d'urbanisme pour sa "qualité paysagère" sera assurée par la hauteur limitée des constructions (R+1) et la plantation d'une frange paysagère en périphérie.*

*La construction d'environ 129 nouveaux logements devrait permettre d'accueillir environ 360 résidents (d'après la taille moyenne des ménages de la commune). Le but du projet étant justement de recréer un certain dynamisme démographique, les incidences seront plutôt positives notamment pour les équipements communaux (écoles...) prévus pour une population plus importante .*

*Les répercussions sur les voies de circulation seront minimisées par les liaisons douces en direction des équipements, commerces et arrêts d'autobus du bourg de Sailly-lez-Lannoy, les incidences du restant de déplacements en automobiles seront atténués par le raccordement direct du nouveau quartier sur la RD 90, à 1,2 km de la RD 700 l'une des artères structurantes de l'Est de la Métropole.*

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6- <i>extrait du SDDU</i>
7- <i>extrait du plan de zonage du PLU</i>
8- <i>servitudes inscrites au PLU</i>
9- <i>obligations diverses inscrites au PLU</i>
10- <i>carte géologique</i>
11- <i>cartes des risques naturels</i>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*Marsy-en-Braeval*

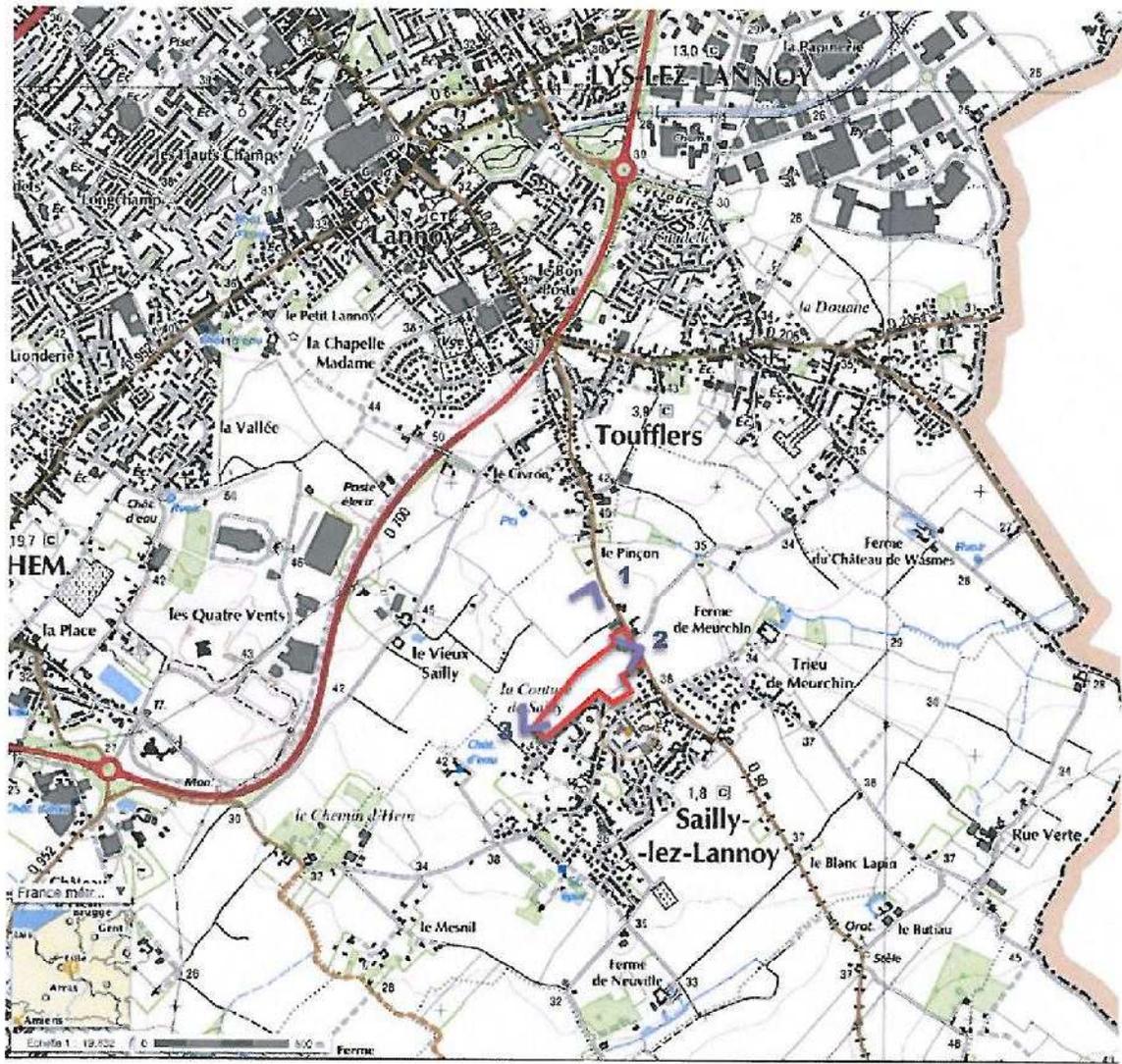
le,

*26 décembre 2012*

Signature

  
**S.A.S. Loginor**  
 314 Boulevard Clemenceau  
 59700 MARSY-en-BARŒUL

## PLAN DE SITUATION



Localisation des prises de vues

### 3 Photographies



1- Vue lointaine depuis la RD 90 à l'entrée de la commune



2- Vue au droit du site depuis la RD 90

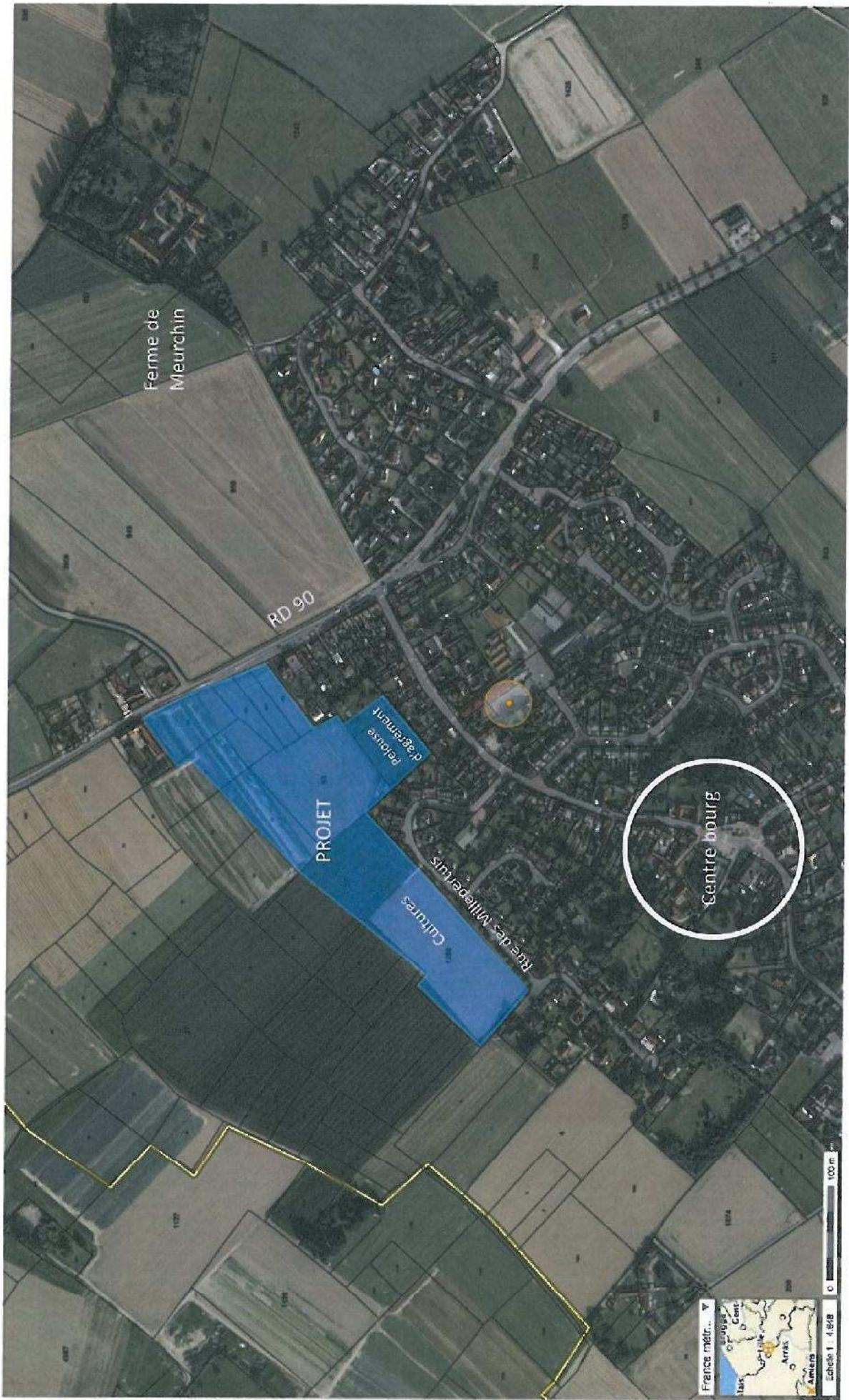


3- Vue proche depuis l'extrémité de la rue des Millepertuis

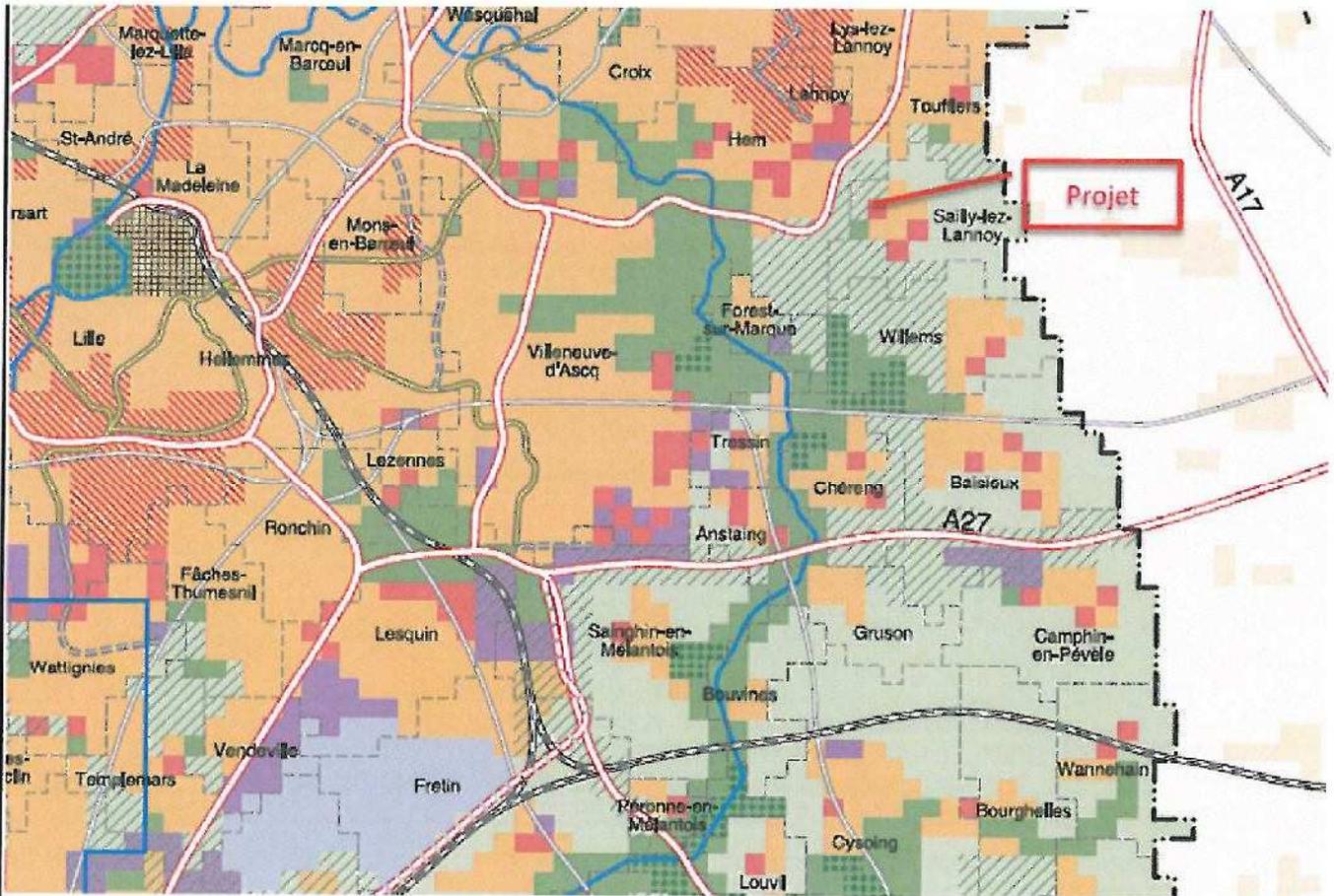
4 PLAN DU PROJET ( hypothèse de découpage des lots donnée à titre indicatif)



5 PLAN DES ABORDS



## 6 SDDU Orientations



### L'OCCUPATION DOMINANTE DU SOL

- Zone urbaine
- Extension urbaine multifonctionnelle
- Extension urbaine à dominante économique
- Espace à dominante naturelle et récréative
- Espace agricole protégé
- Aéroport

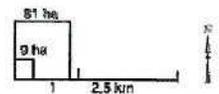
### LA QUALIFICATION DE L'ESPACE

- Requalification urbaine et ville renouvelée
- Site urbain à protéger
- Espace boisé à préserver ou à créer
- Préservation et développement de la qualité du paysage
- Zone de très forte vulnérabilité de la nappe phréatique, tracé simplifié

### LES INFRASTRUCTURES

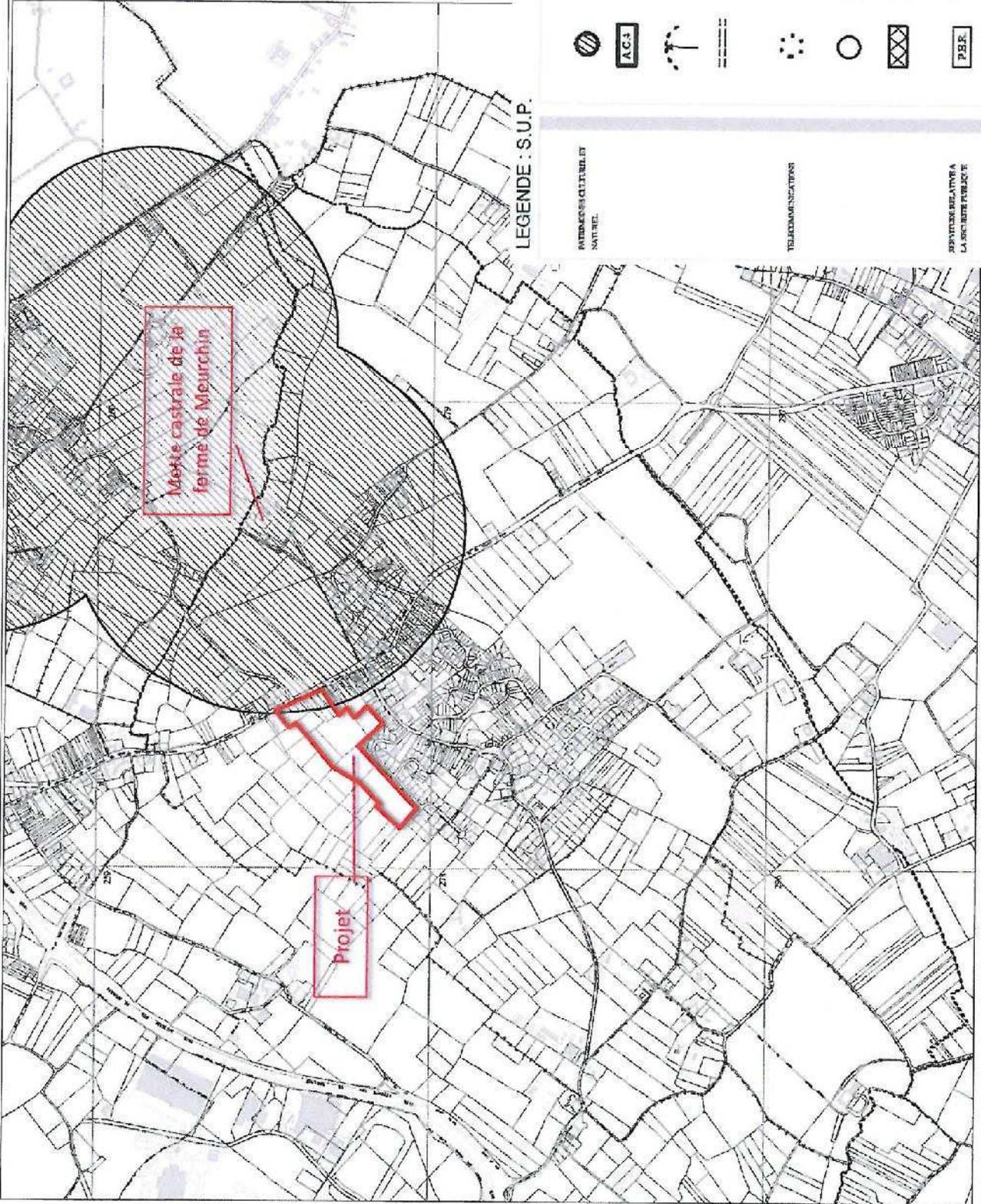
- Autoroutes et voies rapides
- Autoroutes et voies rapides en projet
- Voies d'eau
- T.G.V.
- Tramway
- Métro
- Extension en site propre
- Voies ferrées

- Frontière
- Limite de l'Arrondissement
- Limite communale





# 8 PLU servitudes



## LEGENDE : S.U.P.

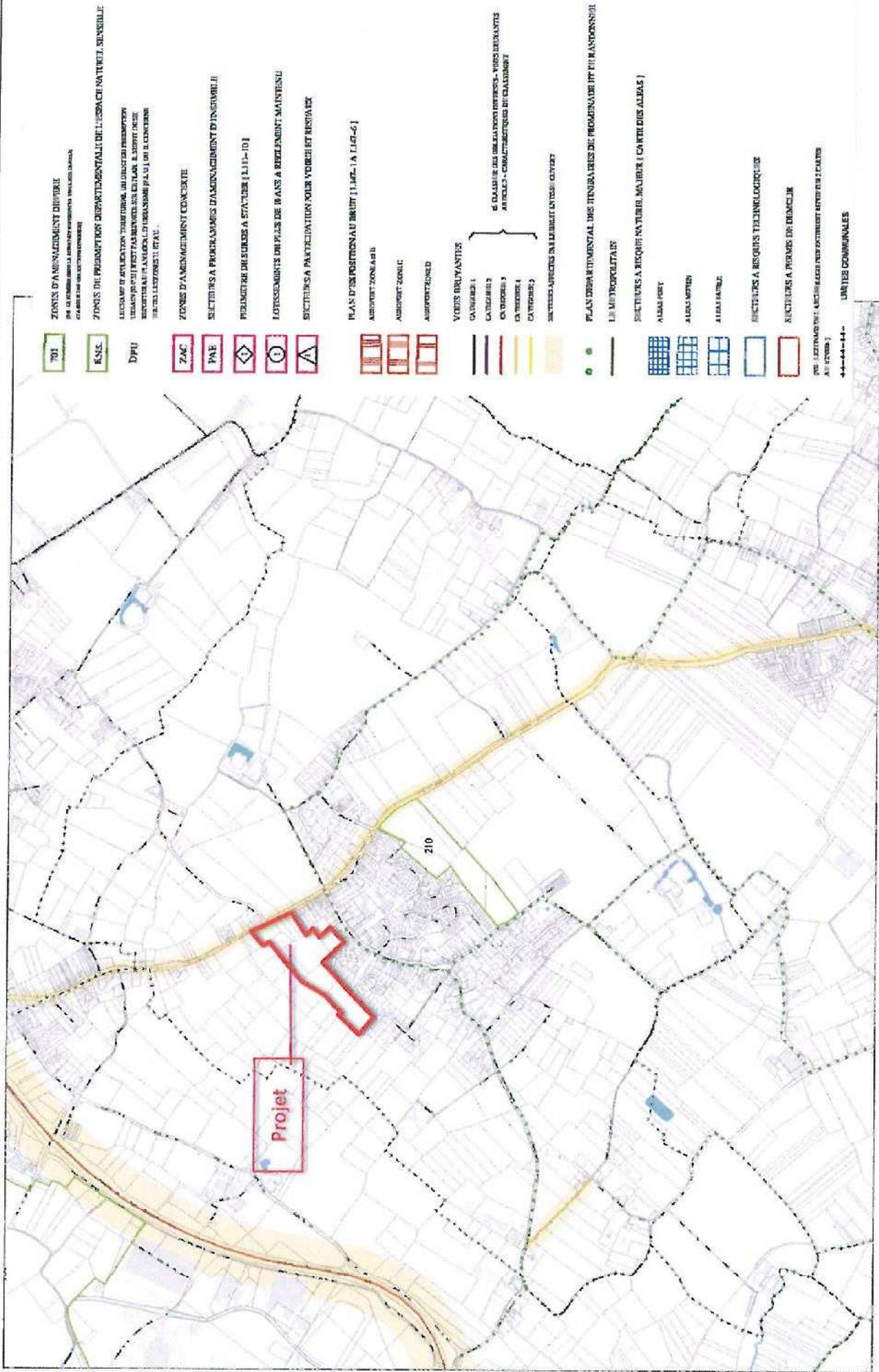
-  PERMETTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES (AC1)
-  ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE  
URBAINE ET PAYSAGÈRE (AC3)
-  PROTECTION DES RISQUES D'INONDATION (AI)
-  CONSERVATION DES BAINS DE LAISSE D'EAU NON DOMANIAUX (A4)
-  PERMETTRE DE PROTECTION ET D'AMÉLIORATION  
CONTRE LES POLLUTIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES (PT1)
-  PERMETTRE DE PROTECTION BÂTI D'ÉLECTRIQUE  
CONTRE LES OBSTACLES (PT2)
-  ZONES SPÉCIALES D'ÉCLAIRAGE  
PAYSAGÈRE (PT3)
-  PLAN D'ÉVALUATION DES BIENS NATURELS PRÉVISIBLES (P.N.L.)

INDICATEUR D'ÉLÉMENT  
NATUREL

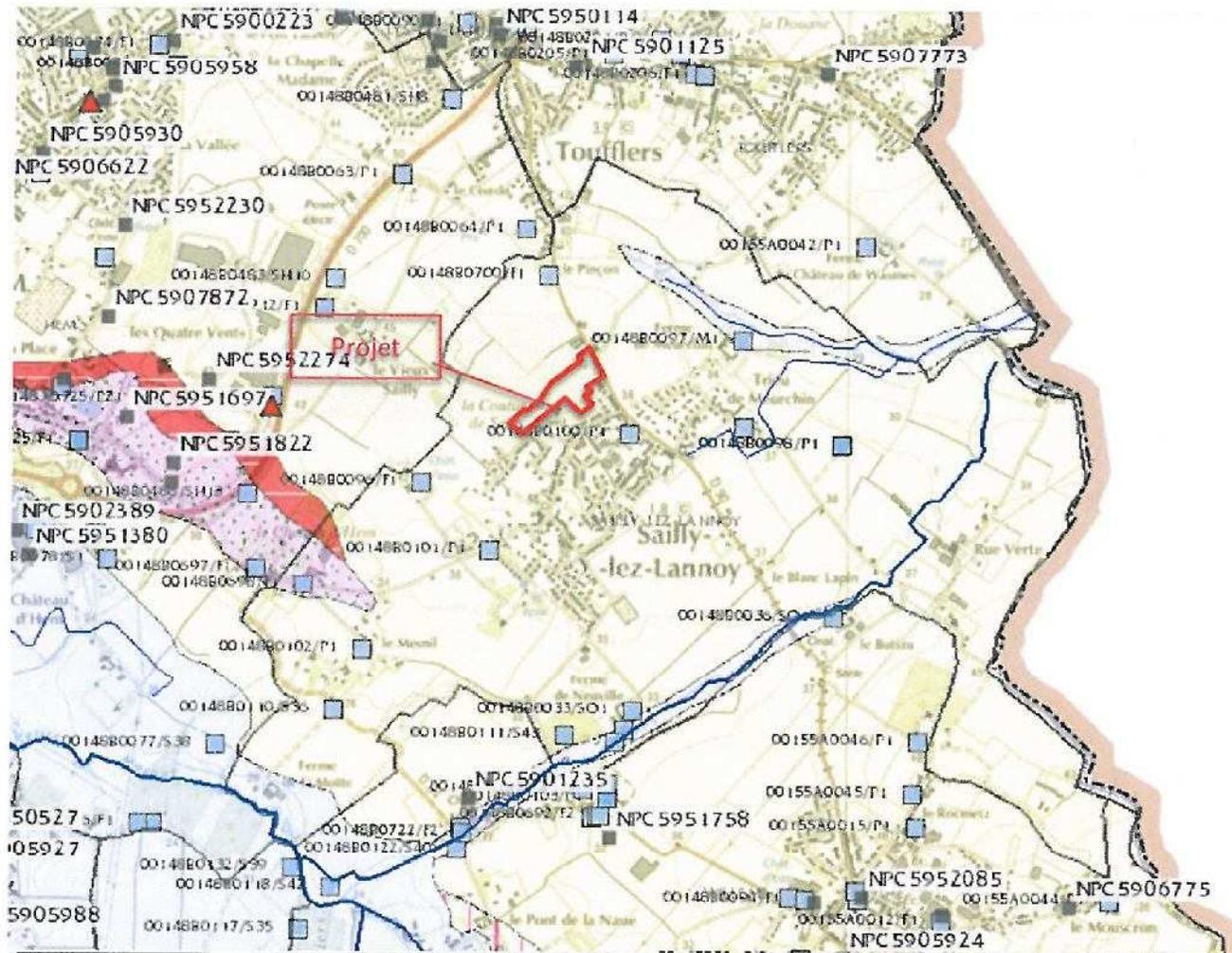
TELECOMMUNICATIONS

SERVITUDE RELATIVE A  
LA SECURITE PUBLIQUE

# 9 PLU obligations diverses



## 10 géologie



### Carte géologique 1/50 000 vecteur harmonisée

Propriétaire : BRGM

Information : Non renseigné

Projet : Nord-Pas de Calais

- Colluvions indifférenciées (limoneuses de fond de vallon et vallées sèches, limons de lavage, de pentes et diverses), Quaternaire
- Alluvions récentes, Holocène
- Limon loessique avec cailloutis de base à silex, blocs silicifiés à nummulites et altérite argilo-sableuse d'Yprésien / Argile des Flandres (Yprésien), Quaternaire
- Limon loessique avec cailloutis de base à silex et vestiges yprésiens, spamaciens et Thanétien / Sables et grès d'Ostricourt, Grandglise, glauconieux et de Bracheux (Thanétien sup), Quaternaire
- Limon loessique avec cailloutis de base à silex et vestiges yprésiens, spamaciens et landéniens reposant sur les argiles et tuffeaux du Thanétien inférieur indifférenciés, Quaternaire
- Limon loessique avec cailloutis de base à silex et vestiges yprésiens, spamaciens et landéniens / Sables, Tuffeau et Argile du Thanétien indifférenciés, Quaternaire
- Yprésien argileux - Argile des Flandres (Orchies, Roubaix)
- Sables d'Ostricourt, Grandglise, glauconieux et de Bracheux, Thanétien supérieur